



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le 01/12/2025

ID : 083-218300036-20251125-DCM2025_076-DE



Délibération N° 2025-076

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM., Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Carmen FERNAGUT et Christian CHILLI.

Excusé : Raymond BORIO représenté par Hugues MARTIN.

Absents : Virginie MICHEL, Claire CANDELA et Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 10
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir l'acquisition d'un véhicule utilitaire de petit format afin de remplacer le PIAGGIO.

Ce véhicule est indispensable pour le bon fonctionnement du service technique dans les petites rues du village.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société AZUR TRUCKS d'un montant de 27 800€ HT soit 33 360€ TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette offre.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le remplacement du véhicule PIAGGIO pour le service technique,

APPROUVE le choix de la société AZUR TRUCKS,

AUTORISE la signature de l'offre pour un montant de 27 800€ HT soit 33 360€ TTC,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront inscrits en décision modificative n°2 du budget de la commune exercice 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2025-076